

Carte scolaire - Communication de M. le Député-Maire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais vous indiquer que la carte scolaire établie pour la Ville de Besançon n'est pas acceptable telle que nous en avons eu connaissance, notamment pour les écoles situées en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), c'est-à-dire Brossolette et Viancin. D'autres écoles situées dans un environnement social défavorisé : Rosemont, Saint-Ferjeux, Jean Macé, Jean Zay sont également concernées par des fermetures, ce qui fait que dans ces quartiers la moyenne par classe sera au moins égale, sinon supérieure à 25. Si on peut admettre cette moyenne dans certains quartiers, elle n'est pas acceptable dans les Zones d'Education Prioritaire.

Aussi, devons-nous nous opposer avec la plus grande fermeté à ces propositions de fermeture en demandant leur réexamen.

Comme d'habitude, l'Adjoint à l'Enseignement, Jacques VUILLEMIN, avait essayé de traiter avec l'Inspecteur d'Académie afin de limiter le nombre de fermetures. Jusqu'à cette année, nous avons obtenu en partie, faible parfois, mais en partie quand même satisfaction. Cette fois-ci, je crois que nous n'avons pratiquement rien obtenu.

C'était une information que je voulais vous donner. Je pense que nous pourrons, avec l'avis unanime du Conseil Municipal, nous opposer fermement à ces projets de fermeture.

Dont acte.